

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024 **PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Waterville, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022-2023-2024, a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée avant le 1^{er} mai 2022; (au plus tard le 30 avril 2022)
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue St-Jacques Nord
Coaticook QC J1A 2R3

3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

N.B. La demande par la transmission du formulaire dûment complété est réputée avoir été déposée le jour de son envoi dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par courrier recommandé.

Donné à Waterville, ce 13 septembre 2021

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière